

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 21 avril 2023

## 3<sup>e</sup> BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE NAMUR :

### Ouverture de la période de vote du 21 avril au 21 mai 2023

---

En septembre dernier, la Ville de Namur a lancé la 3<sup>e</sup> édition du budget participatif afin d'encourager la participation citoyenne sur le territoire namurois. La somme de 330.000€ est à nouveau mise à disposition de projets citoyens afin de rendre «*Namur, plus belle ensemble*».

Les participant.es ont développé leurs projets de manière participative, en tenant compte des trois thématiques suivantes : **l'environnement, la dimension sociale et le cadre de vie**. Cette année, une attention particulière a été accordée **aux projets portés par ou pour les jeunes**, qui se verront attribuer des points bonus.

À présent et après avoir passé les analyses de recevabilité et de faisabilité effectuées par les services de la Ville, **11 projets ont atteint l'une des étapes clés du budget participatif : la mise au vote des Namurois et Namuroises !**

**Cette période de vote débutera ce vendredi 21 avril et s'étendra jusqu'au 21 mai**. Les citoyens et citoyennes attribueront 50% des points, tandis qu'un jury d'expert.es indépendant.es attribuera les 50% restants.

#### Modalités de vote

Afin d'encourager la participation de tous et toutes et de réduire la fracture numérique, plusieurs options de vote seront proposées, y compris le vote par papier.

**Les namurois et namuroises dès 16 ans pourront voter :**

- Via une **plateforme de vote** accessible en ligne ([vote.budgetparticipatifnamur.be](https://vote.budgetparticipatifnamur.be))
- En direct au sein de l'**Hôtel de Ville** ou dans les **Maisons de quartier** ;
- **Par téléphone** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h au 081 24 86 90 ;
- Via un **bulletin de vote dans le prochain Namur Magazine** qui paraîtra au début du mois d'avril (à envoyer par courrier affranchi à l'Hôtel de Ville).

Les citoyen·nes pourront **voter une seule fois, mais pourront donner leur voix à plusieurs projets** (autant qu'ils et elles le souhaitent). **Le registre national est requis** pour vérifier les conditions de participation (**être Namurois-es et avoir au moins 16 ans**). Les doublons seront comptés nuls.

« Le succès des deux dernières éditions du budget participatif nous a démontré l'intérêt de poursuivre ce type de processus et d'encourager la participation citoyenne sur le territoire namurois. Le budget participatif offre aux citoyens et citoyennes la possibilité d'exprimer leurs opinions, leurs besoins et de participer activement à l'émergence de nouveaux projets dans l'intérêt collectif ! » souligne Christine Halut, Échevine de la Participation, de l'Éducation, de la Petite Enfance et du Volontariat à la Ville de Namur.

